

Alexandre Marius JACOB 34 777 TGI : (Théâtre des Gueux Insoumis)

Tableau 4

Le bain

PERSONNAGES	ACTRICES/ACTEURS
M : Alexandre Marius JACOB E : lecture textes Eugène Dieudonné LR : docteur Louis Rousseau	
<i>Petite scène « La cervelle à la mode des Iles du Salut »</i>	
Cr : crieur(annonçant « la cervelle... ») Ba : Barrabas/Jacob Br : Brugues Le : Lemerle	
* Lecture des textes encadrés (trait gras) : voix « off » * Chanson « Le Transporté » : chantée par une chorale , éventuellement accompagnée à la guitare. * Air d'harmonica « Merde à Vauban », éventuellement accompagné à la guitare.	

MATERIEL

Une chaise, une petite table, lettres, textes, un journal, un grillage, costumes de « forçats » en drap blanc, tachés, plus chapeaux de paille et chaînes, une pancarte « JACOB 34 777 » qui sera suspendue au cou d'A. M. JACOB, un paquet enveloppé dans une feuille végétale, vidéo projecteur

PARTICULARITES

- Des photos du bain, seront projetées en boucle. Contact pour photos : noirenmai@no-log.org
- « Ronde des forçats » : précisions dans le texte du tableau.
- Les textes encadrés en pointillés fins seront inclus dans une brochure distribuée aux spectateurs.

* 24 juillet 1905 : Alexandre Marius JACOB est condamné à 20 ans de travaux forcés au procès d'Orléans où il est alors incarcéré. Cette peine confondue avec celle de travaux forcés à perpétuité prononcée à Amiens.

* 20 août 1905 : arrive au dépôt pénitentiaire de Saint Martin de Ré, sur l'île de Ré. Désormais, il est le transporté, matricule 34 777 ; le détenu est devenu un bagnard.

* 13 janvier 1906 : Alexandre Marius JACOB débarque aux îles du Salut, en Guyane, terre du bagne français, terre de la « guillotine sèche ».

A l'arrivée au bagne, l'espérance de vie moyenne d'un forçat ne dépasse pas cinq ans.

Officiellement fiché comme « bandit exceptionnellement dangereux à surveiller de très, très près », Alexandre Marius JACOB passera 19 ans au bagne, dont plus de 11 ans en cellule, au cachot et en prison.

Il fera dix-huit tentatives d'évasion.

Son dernier projet d'évasion sera interrompu par la commutation de peine qu'il obtient en 1925.

* juillet 1925 : la peine de travaux forcés à perpétuité prononcée à l'encontre d'Alexandre Marius JACOB est commuée en cinq années d'emprisonnement à subir en métropole, après une lutte incessante et acharnée de sa mère, soutenue par le milieu libertaire, épaulée les dernières années par le docteur Rousseau et quelques « personnalités », parmi lesquelles le journaliste Louis Roubaud dans les colonnes du « Quotidien ». La campagne de presse contre le bagne, d'août à octobre 1923, dans le Petit Parisien sous la forme d'une série d'articles du grand reporter Albert Londres jouera un certain rôle. Il en fut de même de celle qui débuta le 25 février 1925 dans l'organe de la CGT (tendance S.F.I.O.) « Le Peuple », réclamant la commutation de peine de Jacob et, plus tard, sa libération.

* 18 octobre 1925 : Alexandre Marius JACOB est incarcéré à Saint-Nazaire (n° d'écrou 666). Le 29 novembre 1925, il est transféré à Rennes. Il y reste jusqu'au 22 décembre 1925. Puis il est transféré à Melun (matricule 9036).

* 3 août 1926, Alexandre Marius JACOB est transféré à Fresnes où il écrit trois nouvelles sur le bagne.

* 30 décembre 1927 : Alexandre Marius JACOB recouvre la liberté après 25 années, 8 mois et 23 jours d'enfermement.

(voix « off »)

* 24 juillet 1905 : Alexandre Marius JACOB est condamné à 20 ans de travaux forcés au procès d'Orléans, ville où il est alors incarcéré. Cette peine est confondue avec celle de travaux forcés à perpétuité prononcée à Amiens.

*20 août 1905 : Il arrive au dépôt pénitentiaire de Saint Martin de Ré, sur l'île de Ré. Désormais, il est le transporté, matricule 34 777 ; le détenu est devenu un bagnard.

Air d'harmonica, éventuellement accompagné à la guitare: « Merde à Vauban ! »

La citadelle de Saint-Martin-de-Ré a été construite en 1681 sur les plans de Vauban Sept ans plus tard elle commencera à devenir un lieu d'enfermement (400 Communards après 1871 y seront incarcérés). De 1873 à 1936, elle sera la prison, dépôt d'étape, de 32 500 forçats et 16 800 relégués, en partance vers le bagne de Guyane.

Les actrices/teurs vêtu/e/s d'une chemise/tunique et d'un pantalon en drap blanc (tachés), pieds nus, coiffé/e/s d'un chapeau de paille, à la queue leu leu marchent en rond sur la scène. Elles/Ils traînent des chaînes.

Pendant cette « ronde », lecture (par unE acteurTRICE, debout) des extraits ci-dessous du livre « La vie des forçats » d'Eugène Dieudonné / E, compagnon de Jules Bonnot, condamné aux travaux forcés à perpétuité et envoyé au bagne en Guyane.

Au matin, on conduit les forçats enchaînés jusqu'au quai de La Rochelle où les attend un petit vapeur qui les emmènera à l'île de Ré. [...] Voici la vieille citadelle. Jamais cortège royal ne vit s'ouvrir plus grandes les portes d'une forteresse. Et ces portes, en se refermant d'un bruit sourd et puissant, enlèvent la dernière illusion d'évasion au plus viril des forçats. [...] Déchaînés, les forçats se déshabillent, et, tout nus, subissent une fouille savante et brutale. Ici plus d'égards comme pour le condamné à mort de la Santé. Un forçat proteste. Il est entraîné illico au cachot noir avec force horions. L'arrivant a de suite une idée très nette de ce qui l'attend.

M (allongé sur le sol, parle à haute voix) (l'acteurTRICE a quitté la « ronde » qui se poursuit)

Je suis seul dans cette infirmerie depuis des dizaines et des dizaines de jours et ne m'en porte que mieux. Ils veulent m'isoler du groupe des bagnards pour éviter toute contamination politique. L'Anarchie serait-elle contagieuse pour le corps social ?

(voix « off ») *Du lendemain de son arrivée à Saint-Martin-de-Ré à la veille de son départ pour la Guyane, soit 122 jours, il restera à l'infirmerie, officiellement pour être soigné d'une bronchite...*

M (Alexandre Marius JACOB rédige une lettre à sa mère. Il est désormais assis à une table. Il écrit et dit parallèlement un extrait de lettre)

Septembre 1905

Chère maman,

[...] Pour tout te dire à la vérité je suis dans une espèce de sanatorium ; c'est presque une villégiature. Avant c'était Spa, Baden-Baden pendant l'été et la Côte d'Azur pendant l'hiver ; maintenant, c'est Saint-Martin-de-Ré ; un peu plus tard j'irai à la Guyane. La faculté m'a toujours recommandé les pays chauds pour ma bronchite. [...]

Poursuite de la lecture des extraits ci-dessous du livre « La vie des forçats » d'Eugène Dieudonné / E, compagnon de Jules Bonnot, condamné aux travaux forcés à perpétuité et envoyé au bagne en Guyane.

Les chalands pleins d'hommes voguent maintenant vers le Loire qui attend au large. [...] Un par un, chargés de leur sac, les forçats grimpent l'escalier du transport. [...] Les surveillants militaires d'escorte leur font descendre la raide échelle qui conduit dans les bagnes, aménagés à bord de ce paquebot, construit spécialement pour cette besogne. Les six bagnes sont pleins. [...]

Dans les bagnes, la chaleur est torride. Une odeur de ménagerie s'en exhale. Les forçats sont prostrés, avachis. [...] Par cette chaleur les hommes mangent peu. Ils se gorgent plutôt de l'eau du tonneau, dans lequel le médecin a fait mélanger un quart de rhum pour l'assainir. On ne vit vraiment que le matin à la demi-heure d'air pur sur le pont. Tous les hommes d'un même bagne montent sur le pont, se rangent par quatre et, silencieux, aspirent à pleins poumons l'air du large. Puis ils redescendent dans les cages. On fait alors la toilette des bagnes ? Cent forçats nus se précipitent sous le gros jet de la lance crachant l'eau de mer. [...]

Fin de la « ronde des bagnards ».

C'est l'ordonnance royale du 27 septembre 1748 qui institue le bagne en France.

En 1791, la Guyane est choisie pour installer une colonie pénitentiaire.

La loi impériale du 30 mai 1854 crée officiellement les bagnes coloniaux.

Mais les bagnes de Guyane sont ouverts dès 1852, remplaçant progressivement les bagnes portuaires de Rochefort, Toulon et Brest.

Entre 1869 et 1887, les bagnes de Guyane sont fermés à cause de la trop grande mortalité qui s'y développe. C'est alors la colonie pénitentiaire de Nouvelle-Calédonie, ouverte en 1867, qui devient le principal lieu de détention hors métropole. Elle fermera en 1897 après avoir « reçu » les déportés Communards.

L'ordre social bourgeois, un instant mis à mal par la Commune de Paris, et la poussée des « classes dangereuses » vont entraîner un durcissement pénal. Ainsi est créée la relégation par la loi du 27 mai 1885, instaurant l'exclusion définitive du territoire métropolitain de pauvres, marginaux, petits délinquants multi-récidivistes, en les envoyant dans les bagnes coloniaux où ils rejoignent les condamnés aux travaux forcés. D'autre part, la peine de « doublage » imposait la résidence forcée en Guyane pour un temps équivalent à celui de leur condamnation aux condamnés ayant déjà effectué leur peine. Cela, s'ils avaient subi une condamnation inférieure à 8 ans ; au-delà, la résidence en Guyane devenait obligatoire, une fois la peine purgée...

Les bagnes de Guyane rouvrent en 1887. Les derniers forçats n'en partiront qu'en 1953. De 1852 à 1953, environ 52 000 transportés et 10 000 relégués, y connaîtront le pire.

LE TRANSPORTE (chant : chorale, éventuellement accompagnée à la guitare)

*Chanson anonyme, écrite vers 1912,
parfois attribuée au bagnard Miet, publiée en 1924 par l'ancien bagnard Antoine Mesclon.*

I

C'est Jean Fagot qu'on me surnomme,
J'suis un ancien.
Oui, j'ai vu tomber plus d'un homme
Qu'était malin.
Maintenant qu'je sens que je calanche,
J'veux vous conter
Ce que j'ai vu depuis qu'sur la planche
J'suis l'transporté.

II

Il faut nous voir quand on turbine
A s'faire crever,
Le Corse armé d'sa carabine
Pour nous braver.
L'insulte aux lèvres, il nous bouscule.
Fatalité !
Coucher la tête sous la férule,
V'là l'transporté.

III

La faim qui nous poursuit sans cesse,
O sort hideux !,
Fait naître plus d'une bassesse
Parmi les gueux.
Le ventre creux fait la bourrique,
Quel sal' métier !
Il vendrait son pèr' pour une chique,
Le transporté.

IV

Mêm' le plus fort fait des courbettes,
C'est effrayant.
Car pour dresser les fortes têtes,
Y'a l'repoussant !
Pour un seul mot, on nous terrasse
Sans hésiter.
C'est comm' ça qu'on se débarrasse
Du transporté.

V

Faut pas songer à sa misère.
Ah ! Quel tableau !
Comm' tout l'monde est célibataire,
On cherch' la peau
D'un gars qui bientôt s'abandonne
A volupté.
C'est pour un mâl' qu'il se passionne
Le transporté.

VI

Plus d'un forçat, quand la nuit tombe,
Triste et rêveur,
Voudrait voir s'entrouvrir la tombe
De sa douleur.
Pourquoi ainsi souffrir sans cesse ?
Humanité !
Supprim'le donc ! Vaut mieux qu'il crève !
Le transporté.

(voix « off ») 13 janvier 1906 : Alexandre Marius JACOB débarque aux îles du Salut, en Guyane, terre du bagne français, terre de la « guillotine sèche ». Il est officiellement fiché comme « bandit exceptionnellement dangereux à surveiller de très, très près », et, qui plus est, anarchiste. Ces îles furent le lieu de détention de tous les anarchistes condamnés.
A l'arrivée au bagne, l'espérance de vie moyenne d'un forçat ne dépasse pas cinq ans.

Considéré comme particulièrement dangereux et, qui plus est, anarchiste, Alexandre Marius JACOB est interné aux îles du Salut (elles sont composées de l'île du Diable, de l'île Royale et de l'île Saint-Joseph).

Elles furent le lieu de détention de tous les anarchistes condamnés.

Illégalistes, partisans de la « propagande par le fait » ou « partisans de la reprise individuelle », mais aussi antimilitaristes, insoumis, déserteurs... 60% des anarchistes condamnés au bagne entre 1887 et 1914 y meurent. Leur espérance de vie, moyenne, est de huit ans, soit trois ans de plus que celle des autres bagnards ; probablement à cause de l'incarcération aux îles du Salut dont le climat est plus sain que sur le continent où sont situés les autres lieux d'enfermement des bagnards dits de « droit commun ». La solidarité de groupe, renforcée par l'oppression spécifique, la surveillance très étroite et la répression sévère dont les anarchistes sont l'objet, peut aussi expliquer ce fait.

Les 21 et 22 octobre 1894, la « révolte des anarchistes » au bagne, sur l'île Saint-Joseph, causera la mort de quatre matons et douze forçats, dont dix anarchistes.

Le docteur Louis Rousseau / LR (écrit et lit parallèlement, assis à une table)

[Moi, Louis Rousseau, qui fus médecin du bagne], j'habitais sur la place de l'île Royale un petit bungalow à deux pas duquel se trouvait une terrasse garnie de bancs [...]. J'allais souvent m'y asseoir. C'est là que je vis pour la première fois Jacob qui, chargé de l'entretien de ce quartier, pensait infatigablement à son sort et à celui de ses camarades. On en vint peu à peu à bavarder presque tous les jours [...]. Quand je lui parlais de mon projet de faire publier une étude sur le bagne, il se mit tout de suite à ma disposition [...] Grâce à lui, je pus prendre connaissance de tous les textes de loi qui régissent la peine des travaux forcés depuis l'origine de la transportation. [...] Jacob fut pour moi la plus abondante source de renseignements et aussi la plus sûre. [...] Jacob vous a dit que dès nos premiers entretiens, je lui avais parlé en frère. Venu d'un homme aussi sincère, cet éloge m'a touché car je crois le mériter. [...] Dans de telles dispositions, il était tout naturel que je sois le camarade de Jacob, au contact de qui je n'ai pu qu'affermir mes manières de voir, de sentir et de penser qui sont celles des anarchistes.

Le docteur Louis Rousseau / LR cesse d'écrire et lire à haute voix. Il se lève et dit alors :

Jacob a subi pendant plusieurs années la réclusion cellulaire.

Voici des extraits de mon témoignage dans le livre que j'ai écrit « Un médecin au bagne ».

Le docteur Louis Rousseau / LR lit

Infiniment plus dure est la peine de réclusion cellulaire. Criminelle, afflictive et infamante, elle double la peine de l'emprisonnement. [...]

Cet isolement a nécessité la construction de bâtiments spéciaux. Qu'on se figure, situé sous un grand hall sombre, deux rangées de cellules séparées par un mur mitoyen. Le plafond de ces cellules est remplacé par des barreaux en sorte que, vues à vol d'oiseau, elles ont l'air de cages. [...]

Une passerelle située au dessus du mur mitoyen [...] permet aux agents de surveiller les réclusionnaires qu'ils voient [...] comme on voit un animal en fosse. [...]

Ici, c'est la maison du silence et toute parole prononcée à haute voix est rigoureusement punie. [...]

Le réclusionnaire a droit à une heure de promenade. [...]

Le réclusionnaire doit travailler dix heures par jour. [...]

Strictement appliquée, la peine de réclusion cellulaire, telle que je l'ai connue, était infaisable. Si des hospitalisations fréquentes et faites à temps n'intervenaient pas, peu d'hommes pouvaient accomplir leur peine de bout en bout car, même quand elle n'était pas de plusieurs années, elle atteignait ou dépassait les limites de la résistance humaine.

Alexandre Marius JACOB, au cours des 19 années de bagne en Guyane, passa plus de 11 ans en prison, en cellule ou au cachot pour ses nombreuses tentatives d'évasion : dix-huit, pour sa lutte contre l'administration pénitentiaire et pour le meurtre d'un autre bagnard, Capeletti, qui avait déjà tenté de l'empoisonner ainsi que Ferrand. Ce dernier fut condamné à trois ans de réclusion cellulaire et Jacob à 44 mois de réclusion cellulaire ; c'était l'équivalent d'une condamnation à mort. Pourtant Jacob, après trois ans et demi, put quitter les locaux réclusionnaires le 17 juin 1912...

(voix « off ») *Alexandre Marius JACOB, au cours des 19 années de bagne en Guyane, passa plus de 11 ans en prison, en cellule ou au cachot pour ses nombreuses tentatives d'évasion : dix-huit. Après le meurtre d'un autre bagnard, Capeletti, qui avait déjà tenté de l'empoisonner ainsi que Ferrand, ce dernier fut condamné à trois ans de réclusion cellulaire et Jacob à 44 mois de réclusion cellulaire ; c'était l'équivalent d'une condamnation à mort pour les deux hommes. Pourtant Jacob, après trois ans et demi, put quitter les locaux réclusionnaires le 17 juin 1912...*

M (écrit une lettre à sa mère. Il est en cellule. Il est assis maintenant par terre toujours enserré par un grillage. Il lit les extraits ci-dessous tout en écrivant.)

2 février 1911
Iles du Salut

Ma chère maman,
[...]

Ces derniers mois j'avais perdu du poids ; mais au pesage d'aujourd'hui j'ai regagné deux kilos. Il est vrai que j'avais mes chaussettes. Je pèse 39 kilogrammes... J'en pesais 65 il y a un an.

7 février 1911

Le scorbut a fini par m'atteindre. Ce n'est pas grave puisque selon certaine opinion la gravité d'une affection ne consiste que dans son exception. A ce compte-là la tuberculose en Europe, le choléra dans l'Inde et la peste en Palestine n'ont rien de grave non plus. Ici, peu ou prou, tout condamné a le scorbut et je dois même m'estimer chanceux d'avoir pu l'éviter jusqu'à ce jour. [...]

A partir de 1916, Alexandre Marius Jacob va s'intéresser de plus en plus au droit et aux textes de lois. Il a amorcé l'année précédente un fort travail pour rédiger un ouvrage de criminologie qui ne verra pas le jour (son projet est abandonné en mars 1918).

(voix « off ») *A partir de 1916, Alexandre Marius Jacob va s'intéresser de plus en plus au droit et aux textes de lois. Jean Normand dans « Les mystères du bagne » donne la parole à Eugène Dieudonné, compagnon de Jules Bonnot condamné aux travaux forcés à perpétuité, et compagnon de case et de misère de Jacob, au bagne.*

Eugène Dieudonné, debout face à la scène, dit :

« Jacob étudie le droit pour mieux se défendre, pour s'en servir et c'est le droit, je veux dire l'esprit du droit, qui l'a saisi tout entier. Il est juste de dire qu'il a rendu infiniment de services à la population pénale par sa connaissance du droit. Nombreux sont ceux qui lui doivent de fortes diminutions de peine et, si beaucoup d'entre nous savent maintenant se défendre, c'est à lui qu'ils le doivent, [et] moi [Eugène Dieudonné] le tout premier. »

(voix « off ») *Après son retour du bagne, Alexandre Marius JACOB connaît de nouveau les prisons métropolitaines. Ainsi pendant son séjour à Fresnes (1926-1927), il écrit trois nouvelles sur le bagne : Le procureur de SA République, Comique Histoire du même à Pépète, La cervelle à la mode des îles du Salut. C'est cette dernière que nous évoquons maintenant. Le personnage de Barrabas n'est autre qu'Alexandre Marius JACOB lui-même.*

Un crieur / Cr annonce la petite scène suivante

Recette de cuisine du bagne : La cervelle à la mode des îles du Salut

Le crieur / Cr déclame la suite qu'il lit sur une feuille

Les personnages :

Trois bagnards : Barrabas, Brugues , Lemerle

Un surveillant : Puhembert (Pu). Ce triste personnage ne sera pas visible sur scène.

Barrabas est de corvée. Il se trouve dans le jardin de l'hôpital militaire du bagne, attendant à l'amphithéâtre. Il observe tout en faisant semblant de satisfaire un besoin naturel ; il a un projet d'évasion. Il tend l'oreille pour écouter la conversation entre Brugues et Lemerle. Ils sont dans l'amphithéâtre de l'hôpital militaire du bagne, lieu des autopsies.

(plus loin, Pu, fusil en bandoulière fait les cent pas ; il est chargé de surveiller la corvée des trois forçats à l'hôpital militaire du bagne)

Br (*s'adressant à Le*)

Alors, ça te dérange pas trop cet amphi ? C'est là qu'on dépèce les macchabées. Et tu sais le nombre de clients !

Il lui donne un paquet enveloppé dans une feuille de bananier

Bon, pour notre affaire, c'est entendu, un paquet de tabac...

Le (*répondant*)

Ça va.

Je remonte vite à la cuisine de l'hosto.

Le sort (*il tient un paquet enveloppé dans une feuille de bananier*)

Il est gêné en apercevant Ba . Il lui lance :

Salut !

Le crieur / Cr dit la phrase suivante introduisant la suite :

Le lendemain, Lemerle vient trouver Barrabas, toujours de corvée près de la barrière de clôture de l'hôpital

Le (*s'adressant à Ba*)

Alors toujours puni ?

(*Ba hoche la tête pour acquiescer*)

Et cette saleté de route sur laquelle vous trimez, elle avance pas ! ...

(*Ba hausse les épaules, esquissant un sourire*)

Ecoute, je voulais t'expliquer pour hier, quand on s'est vu... Je sortais de la salle d'autopsie de l'hosto. Mais avant de t'en dire plus, jure-moi sur l'honneur de garder le silence. Je sais qu'on peut te faire confiance...

(*Ba opine du chef, l'air grave*)

Hé bien voilà, je ne suis pas anarchiste mais j'ai des valeurs. En 1905, quand ils ont foutu à la mer le type qui venait de crever, un anarchiste, d'ailleurs, qui avait tiré sur le shah de Perse en 1900 - j'ai oublié son nom – les surveillants militaires, ces ordures, applaudissaient pendant que les requins bouffaient le cadavre du compagnon...

J'ai pas supporté ! J'ai décidé de me venger.

Depuis 1907, je suis cuisinier, soit à la gamelle des matons, soit au premier fourneau de l'hôpital militaire. Hé bien, bordel, figure-toi que je pique des cervelles de bœuf à la cuisine et je les échange contre des cervelles de compagnons de chaîne, chaque fois qu'il y a des morts le jour de l'abattage d'un bœuf. C'est Brugues qui est garçon d'amphithéâtre à l'hosto qui me procure les cervelles des macchabs. Je lui refile mon tabac en échange. Je crois qu'il le revend...

Je suis bon cuistot, ces cervelles de forçats je les prépare en beignets ou « à la villageoise » et tu sais qui les bouffe ? D'abord les surveillants militaires mais aussi les procureurs généraux, les directeurs et sous-directeurs, les gouverneurs en mission aux îles...

Ba (*éclatant de rire*)

Bravo gars ! Félicitations ! Si un jour j'arrive à bosser à la cuisine, crois-moi, je prendrai le relais. Tu sais, les monstrueux et inutiles travaux de la route coloniale n°1, dans la jungle du continent, font de plus en plus de morts et ils ne vont pas tarder à être débordés. L'hécatombe se profile. Je parie que l'hosto de l'île va bientôt recevoir les malades. On risque pas la pénurie de macchabs...

Au fait, t'as jamais pensé aux femmes des surveillants hospitaliers qui sont à la maternité ? C'est nourrissant la cervelle !

Le commandant Michel a été directeur du bagne, aux îles du Salut, où il fut l'ennemi personnel d'Alexandre Marius JACOB. En 1937, il rédige pour l'hebdomadaire « Confessions » un témoignage dans lequel, il évoque tout au long Jacob. L'article par ailleurs renferme des inexactitudes. Cependant il laisse transparaître une certaine admiration de Michel pour Jacob, dont il pense par ailleurs qu'il fit amende honorable auprès de Cruccioni, son successeur à la direction du bagne dans les îles.

(voix « off ») *Le commandant Michel a été directeur du bagne, aux îles du Salut, où il fut l'ennemi personnel d'Alexandre Marius JACOB. En 1937, il rédige pour l'hebdomadaire « Confessions » un témoignage dans lequel, il évoque tout au long Jacob.*

M, plus âgé, lit l'article à haute voix, assis. Un regard amusé éclaire son visage.

« Mes bagnards ! Pendant quinze ans à Cayenne, j'ai maté 15 000 fortes têtes

J'ai vécu près de trente années dans les bagnes. Je n'ignore rien de ce qui peut se produire dans ces galères ancrées au sol de Guyane ou de Nouvelle-Calédonie. Ni les accès de désespoir, les mutineries de l'équipage, ni les saturnales de ceux qui se livrent entre eux à d'horribles rixes de jeu et d'amour, comme des rats dans les cales, ni le lent dépérissement de ceux qui refusent obstinément de vivre. Je connais les bassesses de ceux qui briguent un poste favorisé de surveillant ou d'employé, tout autant que la sentimentalité larmoyante, au moment où ils reçoivent une lettre de leur mère, de brutes sanguinaires qui semblaient aussi insensibles à la douceur qu'à la crainte.

Et cependant, un cas demeure pour moi une énigme...

*Moi qui, aux îles du Salut, connaissais simultanément plus de mille bagnards par leur nom et leur numéro de matricule, par leurs mérites et leurs tares, j'ai été mis en échec par l'un d'eux. Pendant des années, il m'a tenu tête. Je le considérais définitivement comme un dangereux ennemi de moi-même et de la société. Il fallait l'abattre pour ne pas être abattu par lui. [...]
Il s'agit de Jacob, le chef des Travailleurs de la Nuit. [...]*»

M se lève, tourne les talons et jette l'hebdomadaire par-dessus son épaule.

Air d'harmonica, éventuellement accompagné à la guitare: « Merde à Vauban ! »